
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 20 octobre 2015, à 19 h 30, au 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général et greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



RVSAD-2015-8755

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'ouvrir la présente séance ordinaire et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 16 SEPTEMBRE 2015, DU 22 SEPTEMBRE 2015, DU 28 SEPTEMBRE 2015 ET DU 5 OCTOBRE 2015

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2015 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 22 septembre 2015, 28 septembre 2015 et 5 octobre 2015.



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

De prendre acte du procès-verbal de correction du 8 octobre 2015.



RVSAD-2015-8756

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 16 SEPTEMBRE 2015, 22 SEPTEMBRE 2015, 28 SEPTEMBRE 2015 ET 5 OCTOBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 22 septembre 2015, 28 septembre 2015 et 5 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU
7 OCTOBRE 2015 – RAPPORT DU MAIRE**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU
21 OCTOBRE 2015 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**



RVSAD-2015-8757

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU
21 OCTOBRE 2015 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

De prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

- DE2015-150** Appropriation d'un montant puisé à même les paiements comptant d'immobilisations (PCI) afin d'effectuer diverses études de compétence d'agglomération
- OM2015-003** Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec
- PC2015-061** Approbation du Règlement n° REGVSAD-2015-451 modifiant le Règlement de zonage No 480-85 dans le but d'assurer la mise en application par concordance de la modification du Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 (PDAD) relativement au secteur des Campus intercommunautaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec
- PC2015-062** Approbation du Règlement n° REGVSAD-2015-452 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 dans le but d'assurer la mise en application par concordance de la modification du Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 (PDAD) relativement au secteur des Campus intercommunautaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec
- PC2015-063** Approbation du Règlement n° REGVSAD-2015-453 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2011-240 afin d'abroger certaines dispositions de l'article 3 relativement à l'obligation de démontrer la capacité des infrastructures existantes de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec
- PO2015-016** Demande d'une subvention maximale de 400 000 \$, par année, adressée à Transports Canada relativement à la réalisation d'opérations de prévention et de surveillance en matière de sécurité nautique pour les années 2016, 2017 et 2018
- SC2015-004** Entente entre la Ville de Québec et la Société canadienne de la Croix-Rouge relativement aux services aux personnes sinistrées
- AP2015-588** Adjudication d'un contrat pour un abonnement à une solution d'affichage dynamique (VQ-47402)
- AP2015-639** Adjudication d'un contrat pour des travaux de serrurerie (VQ-47584)
- AP2015-640** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur électricien spécialisé en entretien de réseaux de moyenne et haute tension électrique (VQ-47840)

- AP2015-641** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (VQ-47578)
- AP2015-653** Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces, de brosses centrales et de caniveaux pour balais motorisés (VQ-47911)
- AP2015-666** Renouvellement du contrat d'entretien et de support pour la *Suite Office 365 Professionnel Plus* (2014-2017) (dossier 44379)
- AP2015-668** Prolongation d'un contrat pour le service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertise (VQ-46118)
- AP2015-669** Renouvellement du contrat d'entretien et de support *Microsoft* de type *Entreprise* (2013-2016) et ajustement du nombre de licences après la deuxième année du contrat (dossier 39259)
- AP2015-675** Prolongation des contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux (VQ-44434)
- DE2015-137** Adoption de la *Politique d'investissement du Fonds de développement des territoires (FDT)*
- DE2015-144** Adoption des critères de la mise en œuvre du *Programme de soutien pour le développement des entreprises technologiques dans le quartier Saint-Roch, phase 2 : Soutien à la commercialisation*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2015-146** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relativement au versement d'une subvention pour les projets des créneaux de la démarche *ACCORD Capitale-Nationale – Période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2017*
- FN2015-039** Approbation du *Règlement no 323 modifiant le Règlement no 317 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 992 000 \$ concernant l'amélioration et le maintien du patrimoine immobilier du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2015-040** Refinancement d'obligations (PL 54) - Déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec
- FN2015-041** Révision de la *Politique de financement des régimes de retraite*
- TP2015-017** Approbation des taux et tarifs pour le transport de la neige et de la glace par les camionneurs et camionneuses privés, pour la saison hivernale 2015-2016 - Entente entre la Ville de Québec et *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac Sainte-Foy inc.* et *Les Transporteurs en vrac Montmorency inc.* – Approbation du modèle de contrat devant être signé par les camionneurs et camionneuses privés
- BT2015-036** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 998*
- EN2015-031** Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 989

QUE le conseil donne au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)



PROPOSITIONS



RVSAD-2015-8758

DIRECTION GÉNÉRALE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC QUÉBEC INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures travaille en collaboration avec Québec International pour élaborer des orientations stratégiques pour le parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE pour ce projet, une subvention a pu être obtenue par Québec International;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du présent projet, Québec International a lancé un appel d'offres pour la préparation d'un plan de développement des zones industrielles.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger l'appel d'offres pour la préparation d'un plan de développement des zones industrielles à la firme ayant reçu le meilleur pointage, soit la firme Zins Beauchesne et associés, pour un montant total de 40 183,76 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet sont disponibles à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8759

DIRECTION GÉNÉRALE – PROGRAMME D'ASSURANCE DE L'UMQ – ENTENTE DE REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

D'autoriser le maire, ou son remplaçant, et le directeur général, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8760

TRÉSORERIE – ADJUDICATION POUR L'APPLICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA TRÉSORIÈRE DANS LE CADRE DES APPELS D'OFFRES PUBLICS ADJUGÉS AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Suite à la demande de soumission, par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 30 000 000 \$, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,14700	1 301 000 \$	1,30	2016	3,29537 %
		1 338 000 \$	1,50	2017	
		1 376 000 \$	1,70	2018	
		1 416 000 \$	1,95	2019	
		8 153 000 \$	2,15	2020	
		16 416 000 \$	3,35	2025	
Financière Banque Nationale inc.	98,19600	1 301 000 \$	1,55	2016	3,44496 %
		1 338 000 \$	1,75	2017	
		1 376 000 \$	2,00	2018	
		1 416 000 \$	2,15	2019	
		8 153 000 \$	2,30	2020	
		16 416 000 \$	3,50	2025	

L'offre présentée par Valeur mobilières Desjardins inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
 APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

D'adjuger l'émission de 30 000 000 \$ à *Valeurs mobilières Desjardins inc.*, et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou l'article 1066.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8761

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES D'UNE RÉQUISITION POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE les dépenses effectuées pour le règlement d'emprunt suivant ont été puisées à même le compte de banque courant;

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt préférentiel de 2,70 % actuellement.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

D'effectuer l'emprunt temporaire suivant :

- REGVSAD-2014-417 pour un montant de 1 780 000 \$ (Réfection du 3e Rang, phase 4);

D'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, et la trésorière, ou sa remplaçante, à signer la réquisition pour l'emprunt temporaire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8762

TRÉSORERIE – LISTE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION PRÉVUES AU RÈGLEMENT PARAPLUIE 2014-392

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
 ET RÉSOLU :

D'autoriser que les crédits nécessaires à la réalisation des projets listés dans une annexe présentée en comité plénier soient puisés à même le Règlement d'emprunt parapluie portant le numéro REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8763

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS SELON LA LISTE FOURNIE LE 16 OCTOBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 16 octobre 2015 pour un montant total de 795 188,48 \$;

D'entériner la liste des comptes payés pour les périodes de septembre et octobre 2015 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 2 septembre au 7 octobre 2015 pour un montant de 4 075 681,40 \$;

Total : 4 870 869,88 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 16 octobre 2015 en comité plénier;

Que les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8764

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8765

GREFFE – RENOUELEMENT DE BAIL – ROGERS COMMUNICATIONS – 200, ROUTE DE FOSSAMBAULT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le renouvellement de bail proposé par Rogers communication pour le Site Rogers St-Augustin-de-Desmaures (E0888 / ID : 605 45 001) – situé au 200, route de Fossambault, pour un loyer annuel de 4 675,00 \$, plus taxes applicables, payable mensuellement à l'avance, le premier jour de chaque mois, en douze montants égaux et consécutifs de 389,59 \$;

D'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, et le maire, ou son remplaçant, à signer tout document en lien avec la présente résolution.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8766

GREFFE – ASSURANCES – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN AVENANT (COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un avenant pour un montant total de 26 276 \$, incluant les taxes applicables, afin d'assurer le nouveau complexe sportif multifonctionnel et de décréter les fonds disponibles à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8767

GREFFE – MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES (MICHEL-THIBAUT, DE LA VERRERIE, DU FENOUIL, DE L'ORÉE)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

De modifier la période d'interdiction de stationnement des rues suivantes, à savoir :

- De la Verrerie : interdiction de stationnement du côté pair, le lundi de 7 h à 18 h;
- Michel-Thibault : interdiction de stationnement du côté pair, le mardi de 7 h à 18 h;
- Du Fenouil : interdiction de stationnement du côté pair, le lundi de 7 h à 18 h;
- De l'Orée : interdiction de stationnement du côté pair, le jeudi de 7 h à 18 h;

D'autoriser le Service des travaux publics à installer une signalisation appropriée.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8768

RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE LA FONCTION ET EMBAUCHE D'UN ADMINISTRATEUR RÉSEAU

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QU'à la suite de l'entente entre la Ville et le syndicat en ce qui a trait aux modalités entourant la création du poste d'administrateur réseau, de procéder à l'embauche de monsieur Hocine Lahlou, comme administrateur réseau, selon les modalités prévues à la convention collective des employés municipaux en vigueur (FISA); le ou vers le 2 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8769

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – ACQUISITION DU LOGICIEL *UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE*

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver l'acquisition du logiciel *Unité d'évaluation en ligne*;

De décréter les fonds disponibles pour cette acquisition à même le Règlement d'emprunt parapluie no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8770

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – ACQUISITION DU LOGICIEL *DEMANDE DE SERVICE EN LIGNE*

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver l'acquisition du module *Demande de service en ligne*;

De décréter les fonds disponibles pour cette acquisition à même le Règlement d'emprunt parapluie no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8771

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – ACQUISITION DU LOGICIEL *ASSURANCE COLLECTIVE*

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver l'acquisition du logiciel *Assurance collective*;

De décréter les fonds disponibles pour cette acquisition à même le Règlement d'emprunt parapluie no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8772

TRAVAUX PUBLICS – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

De prendre acte et d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 déposé en comité plénier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8773

TRAVAUX PUBLICS – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis sur place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés de différents carburants (essences, diésels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'UN contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à L'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté au non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8774

TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DU SURPLUS DU LOT 5 EN RÉFÉRENCE À L'APPEL D'OFFRES AOVSAAD-2015-427 POUR L'ACHAT DE PRODUITS DE CONCIERGERIE

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres pour l'achat de produits sanitaires pour la conciergerie portant le no AOVSAAD-2015-427 a été adopté le 26 août dernier;

CONSIDÉRANT que pour le lot 5, l'évaluation des quantités a été difficile à évaluer vu l'ajout du complexe sportif multifonctionnel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un surplus de 1 812,35 \$, taxes incluses, qui sera payé à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8775

TRAVAUX PUBLICS – ACCEPTATION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DE TELUS – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement à acquitter les frais relatifs à la réalisation de la phase II, soit 77 935,49 \$ avant taxes, dans le parc industriel François-Leclerc Nord à même les crédits du Règlement d'emprunt REGVSAD-2012-330.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8776

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 (FINAL) ET LIBÉRATION DE RETENUE – AMÉNAGEMENT PLACE DES GÉNÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 85 718,58 \$ taxes incluses, en faveur de Terrassement Portugais inc. pour les travaux d'aménagement de la place des générations à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2011-300.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8777

TRAVAUX PUBLICS – RÉFECTION DE PAVAGE DIVERS (RAPIÉÇAGE) – PLANAGE PAVAGE LOT 2 – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % INCLUANT UNE RETENUE PERMANENTE DE 1 500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 26 107,64 \$ le tout taxes incluses en faveur de Les Entreprises Lévisiennes inc. pour les travaux de pavage à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8778

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 34 207,61 \$ taxes incluses en faveur de Cimota inc. pour les travaux de scellement de fissures à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8779

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL – RÉFECTION DE PAVAGE DIVERS LOT 1

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 20 082,22 \$ taxes incluses en faveur de Pavage Rolland Fortier inc. pour les travaux de pavage à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8780

TRAVAUX PUBLICS – COMPLEXE SPORTIF : RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser la libération d'une partie de la retenue, soit 2 062 387,29 \$ taxes incluses, en faveur de l'entrepreneur Pomerleau inc., à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8781

URBANISME – PIIA – 75, RUE DES GRANDS-LACS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet d'agrandissement d'un bâtiment principal industriel localisé sur le lot 3 055 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (75, rue des Grands-Lacs) en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) et en regard des plans déposés (Beaudet Faille Normand, architectes, dossier 15-1092 du 15 septembre 2015) et du plan projet d'implantation de Renaud Hébert minute 819 du 14 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8782

URBANISME – PIIA – 140, RUE DES GRANDS-LACS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis de construction et le certificat d'autorisation visant l'agrandissement d'un bâtiment principal industriel et l'aménagement des deux enseignes sur le bâtiment localisé sur le lot 3 055 602 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale sous réserve que soit asphaltée la partie du stationnement en cour avant tel que prévu par la réglementation d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8783

URBANISME – PIIA – RUE DU RÉSERVOIR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande visant la rénovation d'un bâtiment principal d'utilité publique (poste de pompage pour le réservoir d'aqueduc) localisé sur une partie du lot 4 411 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en regard des plans préliminaires et plans d'implantation déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8784

URBANISME – PIIA – 220, RUE DE SYDNEY

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter en regard des critères applicables du Règlement du plan d'implantation et d'intégration architecturale no 915-93 le projet visant la construction d'un bâtiment principal industriel de 780 m² localisé sur le lot 5 738 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en fonction des critères d'évaluation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des plans préliminaires et plans d'implantation déposés sous conditions :

- Que soient déposés des plans démontrant l'utilisation projetée des cours, notamment en matière d'entreposage, une autorisation distincte étant requise;
- Que soient déposés des plans illustrant les enseignes projetées, une autorisation distincte étant requise;
- Que soit aménagée une bande végétalisée de 8 m le long des rues;
- Que soient aménagés au minimum dix arbres de grand gabarit d'une hauteur minimale de 2 m lors de la plantation (espèce indigène) dans la bande végétalisée en front du terrain;
- Que les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales soient respectées (rapport d'ingénieur), une autorisation distincte étant requise;
- Que soit déposé un plan d'aménagement paysager dans un délai de 30 jours suivant l'émission du permis de construction, une autorisation distincte étant requise pour l'aménagement du terrain;

Que la superficie du lot non occupée soit végétalisée et entretenue régulièrement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8785

URBANISME – CPTAQ – LOT 3 055 693

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 055 693 du cadastre du Québec soit pour un bâtiment principal regroupant des laboratoires de terrain et des bureaux, un entrepôt, un atelier, un entrepôt à pesticides et un poste à carburant et deux serres sur une superficie approximative de 1,2 hectare.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8786

URBANISME – CPTAQ – LOT 3 056 753, 3 056 754 ET 3 056 755

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 056 753, 3 056 754 et 3 056 755 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Portneuf, afin d'y subdiviser certains de ces lots et d'y construire des nouveaux bâtiments résidentiels.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



RVSAD-2015-8787

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal interrompe la séance pour la tenue d'une brève séance de consultation publique relativement au Règlement no REGVSAD-2015-464 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone PAE-6.



AVIS DE MOTION



AMVSAD-2015-469

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AB-13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-76

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2015-465 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone AB-13 à même une partie de la zone RA/A-76.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



AMVSAD-2015-470

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-458 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2015-466 modifiant le Règlement no REGVSAD-2015-458 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.



PROJETS DE RÈGLEMENTS



RVSAD-2015-8788

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AB-13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-76

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

De l'adoption du premier projet de Règlement no REGVSAD-2015-465 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone AB-13 à même une partie de la zone RA/A-76.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8789

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

REPORTÉ



ADOPTION DES RÈGLEMENTS



RVSAD-2015-8790

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE PERMETTRE DANS L'ENSEMBLE DES ZONES INDUSTRIELLES IA, IB, IC, ET ID LES USAGES « CENTRE DE TIR (STAND), POUR TIR RÉDUIT, À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT »

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

De l'adoption finale du Règlement no REGVSAD-2015-457 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de permettre dans l'ensemble des zones industrielles IA, IB, IC, et ID les usages « centre de tir (stand), pour tir réduit, à l'intérieur du bâtiment ».

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)



DIVERS



RVSAD-2015-8791

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De clôturer la séance de ce 20^e jour du mois d'octobre 2015 à 20 h 59 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité

Sylvain Juneau, maire

Robert Doré, directeur général et greffier